

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/09/2007 - Convocation du 19/09/2007
Compte rendu affiché le : 05/10/2007

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	17
Votants	19

Présents : M. FAURE; M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. MEYER; Mle VEYRIER; Mme BROSSARD; Mme GLATARD; Mme WYMAN; Mme MARMONIER; M. GONDELAUD; Mme DESVIGNES; M. MACHURAT; Mle MILLET; M. BELLOT

Absents représentés : M. BOUREZG (pouvoir à Mle MILLET); M. POINT (pouvoir à M. GONDELAUD)

Absents excusés : Mme PERRIN; Mme BERRA; M. FORGET

Absents : M. CHRETIN; M. GOSSET; Mme ZUILI; M. FERNANDES; Mme LABASOR.

Objet : Régime indemnitaire : Filière culturelle

A la suite du recrutement, en remplacement, d'un nouvel agent, le régime indemnitaire applicable dans la collectivité doit être complété par l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves, applicable aux agents des cadres d'emplois de professeur d'enseignement artistique, d'assistant spécialisé d'enseignement artistique et d'assistant d'enseignement artistique.

En effet, à l'heure actuelle, il n'existe pas de régime indemnitaire adapté.

L'indemnité est prévue par le décret n°93-55 du 15 janvier 1993.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de compléter le régime indemnitaire de la collectivité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la loi n°84-53 du 26/01/1984,
- VU le décret n°93-55 du 15 janvier 1993 instituant une indemnité de suivi et d'orientation des élèves,
- **APPROUVE l'application de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves pour les agents titulaires et non titulaires des cadres d'emplois suivants : professeur d'enseignement artistique, d'assistant spécialisé d'enseignement artistique et d'assistant d'enseignement artistique,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toute opération relative à l'application de la présente décision,**
- **DIT que les crédits sont prévus au Budget Primitif.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 27 septembre 2007
Le Maire,
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 10/10/2007
Publication ou affichage du 10/10/2007
Paul LAFFLY,
Maire.